



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 février 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 17 février, s'est réuni à la salle polyvalente de Maizières-la-Grande-Paroisse, sous la présidence de M. Eric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 24

Représentés : 3

Suffrages
exprimés avec
pouvoir : 26

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Bernard BERTON - Nathalie BON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Michel LAMY – Jean-Michel LATOUR - Marie-Claire FLORET – Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY – Béatrice PAYEN – Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Eric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - David FARIA – Clarisse MILLET – Cécile BAUDESSON – Fethi CHEIKH – Jérôme BONNEFOI – Martine JUTAND-MORIN – Gilles MATHIEU – Christophe BOUCHUT - Richard RENAUT – Jean Patrick VERNET

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : Isabelle DETHON-MARNOT

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Valérie NOBLET représentée par Michel LAMY – Bruno FORNES représenté par Marie-Claire FLORET – Oumy GIBAUD représentée par Eric VUILLEMIN

EXCUSES NON-REPRESENTES :

Madame Marie-Claire FLORET a été désignée Secrétaire de séance.

N° 26-002 du registre des délibérations

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°21-049 DU 10 AVRIL 2021 PORTANT ACQUISITION D'UN TERRAIN A VOCATION ECONOMIQUE SITUE CHAUSSEE DE SELLIERES A ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Par la délibération n°21-049 en date du 10 avril 2021, le Conseil Communautaire avait pris la décision d'acquérir, auprès de la Commune de Romilly-sur-Seine, des parcelles identifiées sous les références BT 282-505-501 et 503, dont la superficie totale s'élève à 33 603 m², situées entre les sites PAC-DAMAS et CYCLEUROPE, sur la Chaussée de Sellières à Romilly-sur-Seine, en contrepartie d'un paiement de 8 € HT par m², ce qui représente un montant global de 268 824 € HT (deux cent soixante-huit mille huit cent vingt-quatre euros).

Cependant, l'acquisition n'ayant pas été finalisée et sur demande de la Ville de Romilly-sur-Seine, Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine soumet aux membres du Conseil Communautaire la proposition de retirer la délibération n°21-049 du 10 avril 2021.

Vu l'article L. 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°21-049 du 10 avril 2021 annexée ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 février 2026 ;



Monsieur Fethi CHEIKH n'a pas souhaité prendre part au vote.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS : GILLES MATHIEU ET JEAN-PATRICK VERNET) :

DECIDE de retirer la délibération n°21-049 du 10 avril 2021 portant acquisition d'un terrain à vocation économique situé Chaussée de Sellières à Romilly-sur-Seine.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Eric VUILLEMIN

Eric VUILLEMIN
2026.02.26 20:27:44 +0100
Ref:10512893-15852770-1-D
Signature numérique
le Président

Éric VUILLEMIN

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Copie conforme transmise le à :

- Service de Gestion Comptable de ROMILLY-SUR-SEINE
- Ville de ROMILLY-SUR-SEINE
- SEI
- Service des Finances et Paies

Le Président,

Éric VUILLEMIN

ANNEXE

Délibération n°21-049 du 10 avril 2021 portant acquisition d'un terrain à vocation économique situé Chaussée de Sellières à Romilly-sur-Seine